

ment de soustraire de la taxe appliquée sur les ventes, la taxe versée sur les achats.

Cependant, le gouvernement reconnaît que de nombreuses entreprises ont des ressources administratives limitées. Ainsi, on va adopter un certain nombre de mesures spéciales, afin de minimiser encore davantage leur fardeau à cet égard. Ces mesures comprennent un seuil pour la taxe de vente au-dessous duquel les vendeurs ne seront pas obligés d'enregistrer, de percevoir ni de verser la TPS; une déclaration annuelle facultative pour réduire la fréquence des versements au titre de la TPS; l'aide du gouvernement pour améliorer les caisses enregistreuses pour que celles-ci calculent automatiquement la TPS et les taxes provinciales de vente au détail; des méthodes comptables modernisées pour simplifier le processus à la caisse pour les détaillants qui vendent à la fois des produits taxables et des produits alimentaires de base détaxés et un crédit de transition allant jusqu'à 1 000 \$ pour faciliter l'adoption du nouveau système.

• (1830)

Je pourrais dire, si le député veut étudier la question, que le processus suivi par les petites entreprises pour la taxe fédérale sur les ventes des fabricants est un véritable cauchemar. Je le sais. J'ai dirigé des entreprises et j'ai dû le faire pendant des années. Je sais ce qu'il en coûte. Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Gagliano: J'ai tenu leurs livres pendant des années.

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire passe une mauvaise soirée.

M. Kempling: Non, je passe une bonne soirée.

M. Kaplan: On lui pose de bonnes questions, des questions difficiles, mais il ne donne pas de bonnes réponses. Néanmoins, j'aimerais lui accorder une autre chance en me reportant à la question que j'ai posée au ministre de la Justice et qui remonte au 2 octobre 1989. Les mois d'octobre, de novembre, de décembre et de janvier se sont écoulés.

Je me reporterai dans un instant à une partie de la réponse du ministre de la Justice. À mon avis, c'est au moins le moment d'avoir une mise à jour sur les mesures promises par le ministre et sur la réponse qu'il a donnée à ma question initiale.

Je parlais de la lenteur dont fait preuve le gouvernement pour remédier au problème de la drogue dans notre

pays. Pour résoudre ce problème, le gouvernement s'est avéré un grand parleur, mais un petit faiseur.

Je m'informais des mesures prises par le gouvernement, et insérées dans la loi de notre pays grâce à notre collaboration, pour permettre aux autorités de retracer les produits de la criminalité investis dans des transactions ou des activités apparemment honnêtes une fois le crime commis.

La loi a été adoptée, mais je crois que le gouvernement a maintenant la trouille. J'avance cette hypothèse, parce que la loi n'a pas été tellement utilisée et que les modifications que le gouvernement juge nécessaires et que nous sommes prêts à appuyer n'ont pas été proposées pour rendre la loi plus rigoureuse.

Nous avons appris, et je crois que le ministre a été le premier à en faire état, que de nombreux services policiers municipaux s'abstiennent de faire respecter cet article du Code criminel, prétendant que c'est trop dispendieux. S'ils arrivent à pincer des criminels et à mettre la main sur les produits de la criminalité, ils doivent remettre l'argent confisqué au Trésor public.

J'ai donc demandé au ministre si les services policiers municipaux ou les administrations provinciales dont ils relèvent, qui, après tout, engagent des frais pour confisquer les produits de la criminalité, pouvaient être autorisés à garder ces sommes. Il m'a répondu: «C'est une bonne idée.» Et c'était une bonne idée.

Il a ajouté, cela remonte au mois d'octobre dernier:

Je le répète, nous sommes en train d'examiner la question. Dès que nous aurons établi le genre de mesure qui peut être prise, nous passerons à l'action.

[Français]

Alors, monsieur le Président, nous avons eu un engagement du ministre à poursuivre cette suggestion. Et maintenant, quelques mois après qu'il a fait sa promesse, je lui demande ceci: Qu'est-ce que nous avons? Je sais que nous n'avons pas de législation proposée, mais est-ce qu'il va le faire bientôt? Est-ce qu'il va faire des annonces aux autres paliers de gouvernement dans un esprit de coopération pour leur donner les fonds afin de récupérer les criminels selon la loi et le projet de loi C-61.

Monsieur le Président, en terminant, je note que je ne suis pas un grand admirateur de l'administration des États-Unis, pas tellement. Mais eux, ils ont eu une crise de drogue et ils ont agi. Le Président des États-Unis, ces jours mêmes, a mis sa vie en danger pour aller en Colombie, à Cartagena, où il n'est pas très bien aimé, afin de continuer la lutte contre la drogue. Que l'on approuve cette politique ou pas, il faut admirer ce que le Président